

**Délibération du Conseil d'administration du syndicat intercommunal  
Loos - Haubourdin  
Séance du 10 décembre 2024 à 8 h 30**

Délibération n° 2024-12-10-03

---

Conseillers en exercice : 8  
Présents : 6  
Excusés : 2 (1 avec pouvoir – 1 sans pouvoir)  
Absents :

**Mise à disposition d'un local de la piscine intercommunale au  
profit de l'association « Les Restos du cœur – Les relais du cœur de la région  
lilloise »**

*Monsieur le Président expose ce qui suit :*

Par délibération n° 2021-09-30-03 du 30 septembre 2021, le Conseil d'administration avait autorisé la mise à disposition à titre gracieux du logement de fonction de la piscine intercommunale NEPTUNIA au profit de l'association « Les Restos du Cœur – Les Relais du Cœur de la Région Lilloise, pour une durée de trois années.

Cette convention arrivant à échéance au 1er novembre 2024, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser la signature d'une nouvelle convention de mise à disposition. Cette convention sera renouvelable tous les ans par tacite reconduction à sa date d'entrée en vigueur, pour une durée de 3 ans.

Afin d'aider l'association qui œuvre au service des plus démunis, cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux. Toutefois, l'association prendra en charge le règlement du surplus des charges mensuelles de fonctionnement (chauffage, eau, électricité) si leur montant excède le coût moyen mensuel fixé par la convention.

Des décompteurs spécifiques seront installés au besoin pour quantifier précisément ces charges de fluides.

Le conseil d'administration, ceci exposé et après en avoir délibéré,  
**Donne son accord** pour la mise à disposition à titre gracieux du logement de fonction de la piscine intercommunale NEPTUNIA au profit de l'association « Les Restos du Cœur – Les Relais du Cœur de la Région Lilloise »

**Autorise** le Président à signer la convention d'occupation dudit local.

Adoptée à l'unanimité